

RÈGLEMENT DE JEU : “ En route vers la Magie avec APRR et AREA”

Article 1 :

APRR, SA immatriculée au RCS de Dijon sous le n° 016 250 029 RCS Dijon, dont le siège social est situé 36 rue du Docteur-Schmitt 21850 Saint Apollinaire, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat qui se déroulera du **6 juillet 2021 au 15 aout 2021**, intitulé « En route vers la Magie avec AREA & APRR ».

Article 2 :

La participation au Jeu est gratuite et ouverte à toute personne majeure disposant d'un appareil équipé d'un lecteur QR Code ou simplement d'une connexion Internet (ne peuvent participer à ce jeu : le personnel des sociétés ayant participé à l'opération – développeurs, huissier de justice).

Les visiteurs pourront jouer en scannant un Qrcode présent sur des panneaux installés sur les aires d'autoroutes participantes : **A39 JURA - A6 MÂCON SAINT ALBAIN - A49 PORTE DE LA DRÔME** ou en se rendant directement sur le site voyage.aprr.fr/jeudisneyland.

Article 3 :

#1. Pour participer au jeu les joueurs sont invités à se connecter :

- Soit en flashant le Qrcode Code présent sur les panneaux des stations d'autoroutes depuis leur appareil équipé d'un lecteur Qrcode smartphone ou tablette (à l'aide d'une application mobile gratuite disponible sur les marketplaces comme l'App Store, Google Play etc.)
- soit en tapant le lien du jeu voyage.aprr.fr/jeudisneyland directement dans la barre de recherche de leur navigateur depuis leur ordinateur, leur smartphone ou leur tablette.
- Soit en cliquant sur le lien présent dans les bannières sur le site web voyage : voyage.aprr.fr/jeudisneyland.
- Soit en cliquant sur le lien présent dans la newsletter envoyée aux abonnés télépage « Changez d'aire » et la newsletter pour le programme d'avantages Infini-T « Newsletter Infini-T »,
- Soit en cliquant sur le lien présent dans les posts sur les réseaux sociaux.

Le joueur est alors connecté à la page d'accueil du Jeu.

#2. Après avoir cliqué sur le bouton « C'est parti », ils devront remplir un formulaire en saisissant leurs coordonnées (Nom, prénom, e-mail et date de naissance) et accepter le règlement de jeu. Par ailleurs, l'acceptation du règlement et la saisie des coordonnées sont obligatoire pour accéder au jeu.

#3 Ils pourront ensuite accéder au jeu memory, et devront reconstituer les 6 paires d'images identiques dans un temps imparti d'une minute maximum. Un Instant gagnant définira aléatoirement les gains attribués lorsque le temps imparti sera respecté et le jeu complété correctement.

#5 S'ils gagnent, les joueurs reçoivent un email de confirmation.

Un même joueur ne peut jouer que cinq fois sur toute la période du jeu.

Un joueur signifie un profil enregistré avec une adresse mail.

Dotations à gagner : 95 lots de 4 billets 1 jour pour les 2 Parcs Disney® (Parc Disneyland et Parc Walt Disney Studios), valables chacun pour une visite d'une journée pour une personne, à utiliser dans un délai d'un an à compter de leur date d'émission (voir dates au dos du billet). Valeur d'un lot de 4 billets 476€ TTC.

Valeur globale de la dotation : 45 220€TTC

Les lots seront acceptés tel qu'ils sont présentés. Aucun changement pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé. Aucune contrepartie financière ou équivalent financier ne pourra être demandé. Il est

précisé que l'Organisateur ne fournit aucune prestation ni garantie, les gains consistant uniquement en la remise des lots prévus ci-dessus.

Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les candidats.

Article 4

Récupération des gains :

Chaque gagnant sera informé par email de son gain quelques minutes après l'avoir remporté.

Afin de pouvoir bénéficier du gain, le joueur doit renvoyer ses coordonnées postales à l'adresse indiquée dans le mail soit jeudisneyland@aprr.fr.

La remise du gain (lot de 4 billets) sera effectuée par courrier via La Poste dans les 3 mois maximum après sa participation.

Article 5 :

Données personnelles :

Le présent article a pour objet d'informer les personnes concernées de la manière dont le groupe APRR (APRR ou AREA, individuellement responsable de ses propres traitements) utilise et protège leurs Données à caractère personnel ainsi que des raisons pour lesquelles celles-ci sont traitées.

Le Groupe APRR accorde une grande importance à la protection de la vie privée ; aussi, s'engage-elle à traiter les Données à caractère personnel conformément à la loi Informatique et liberté du 6/01/1978 modifiée et au Règlement général sur la protection des données (RGPD) n°2016/679.

Finalité des traitements :

La finalité des traitements est de proposer aux clients du Groupe APRR un jeu sur une plateforme de jeu digital avec possibilité de gagner, par des instants gagnants, des billets pour Disneyland Paris.

Base juridique du traitement des Données à caractère personnel :

Le Groupe APRR est autorisé à traiter les Données à caractère personnel aux fins de son intérêt légitime qui relève de la mise en place et du fonctionnement, pour ses clients, du jeu sur la plateforme digitale.

Données à caractère personnel traitées :

Nom, prénom, date de naissance, adresse mail pour les joueurs et adresse postale pour les gagnants.

Caractère obligatoire ou facultatif des données :

Toutes les Données à caractère personnel, visées dans le formulaire, sont obligatoires. Si le client ne souhaite pas les communiquer, le Groupe APRR ne sera pas en mesure de fournir l'accès au jeu proposé.

Durée de conservation (ou critères utilisés pour déterminer la durée) des Données à caractère personnel :

Les Données à caractère personnel des perdants au jeu sont supprimées immédiatement après l'instant gagnant.

Les Données à caractère personnel des gagnants au jeu sont supprimées immédiatement après l'envoi postale des billets pour les Parcs Disney par le groupe APRR.

Les Données à caractère personnel des participants ayant coché la case d'acceptation « de recevoir par e-mail des offres spéciales et informations concernant Disneyland Paris et d'autres produits et services de la part du Groupe d'entreprises Walt Disney » seront transmises à la société THE WALT DISNEY COMPANY LIMITED.

Destinataires des Données à caractère personnel :

Les données sont traitées par le Groupe APRR ainsi que par son prestataire OZ Marketing, dans le cadre d'un contrat de sous traitance respectueux de la réglementation relative à la protection des données personnelles.

La Société The Walt Disney Company Limited, partenaire commercial du Groupe APRR, uniquement dans le cadre du Jeu, pourra être destinataire de vos données à caractère personnel sur la base de votre consentement et pour l'utilisation décrite ci-dessous :

- Vos informations personnelles sont contrôlées par The Walt Disney Company Limited of 3 Queen Caroline Street, Londres, W6 9PE, Royaume-Uni.
- Vous disposez d'un certain nombre de droits, y compris celui de demander accès à, de modifier ou de supprimer vos informations personnelles, ou de modifier vos préférences marketing (y compris de retirer votre consentement à tout moment)
- Vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données en envoyant un e-mail à l'adresse : dataprotection@disney.com
- Vous êtes autorisé à déposer une plainte auprès de l'Information Commissioner's Office du Royaume-Uni : <https://ico.org.uk/for-the-public>.
- Pour en savoir plus sur les pratiques de collecte et d'utilisation des données de Disney et sur la gestion de vos préférences marketing ou pour supprimer votre compte, nous vous invitons à lire la Règle de Respect de la Vie privée de Disney (<https://privacy.thewaltdisneycompany.com/fr/regles-de-respect-de-la-vie-privee/>).

Droits des personnes concernées et manière de les exercer :

Conformément à la réglementation, les personnes concernées par le traitement de leurs Données à caractère personnel disposent des droits suivants : Droit d'accès, de rectification, de modification, d'effacement, d'opposition et de limitation à leurs Données à caractère personnel.

Elles peuvent exercer l'ensemble de ces droits auprès du Délégué à la protection des données du Groupe APRR : dpd@aprr.fr.

Droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL :

Après avoir contacté le responsable de traitements, la personne concernée par le traitement de ses Données à caractère personnel, peut [adresser une réclamation \(plainte\) à la CNIL si elle](#) estime que ses droits n'ont pas été respectés.

Dans la mesure où les données collectées sur chaque participant sont indispensables pour la prise en compte de sa participation et la remise du lot qu'il aurait éventuellement gagné, l'exercice par un participant de son droit de retrait entraînera l'annulation automatique de sa participation audit jeu.

Chaque participant joueur reconnaît avoir pris connaissance de l'intégralité des stipulations du présent règlement et l'avoir par conséquent accepté en toute connaissance de cause.

En cas de litige, tout participant au jeu dispose du droit de saisir la CNIL (www.cnil.fr).

Article 6 :

Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre, de suspendre ce jeu ou d'en modifier les conditions si les circonstances l'exigent. Aucune compensation de quelque nature que ce soit ne saurait être réclamée de ce fait. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables si, en cas de force majeure ou de nécessité justifiée, ils étaient amenés à annuler le présent jeu, à l'écouter, le proroger ou à en modifier les conditions. Ils se réservent, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 7 :

Inscriptions

La saisie des données mentionnées ci-dessus est nécessaire pour la prise en compte de la participation au jeu, tout formulaire d'inscription incomplet ou inexact sera considéré comme nul. A une adresse électronique ne pourra correspondre qu'une seule participation. Dans le cas où les coordonnées d'un gagnant s'avèreraient erronées, la participation de celui-ci serait considérée comme non valide.

Les organisateurs se réservent le droit de considérer comme non valide toute inscription avec un contenu farfelu, partiellement ou totalement erroné. La participation au jeu est réservée aux personnes majeures qui valident manuellement et personnellement leur participation et adoptent une attitude loyale à l'égard du concours et de ses procédures. Les organisateurs excluront automatiquement du concours tout participant

déloyal qui aura utilisé, entre autres, script, logiciel, « robot » ou tout autre procédé permettant d'automatiser sa participation, sans intervention physique ou présence de sa part devant l'écran.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge et leur domicile. Toutes fausses indications d'identité ou de coordonnées entraînent l'élimination immédiate de leur participation. A ce titre, les organisateurs se réservent le droit de demander au gagnant un justificatif d'identité permettant de confirmer la validité de l'inscription du participant. Aucune participation sous pseudo ne sera acceptée.

Article 8 :

Responsabilités

La société organisatrice ne sera pas responsable de tout dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant le bon déroulement du jeu notamment dû à des actes de malveillances externes. La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau. La société organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs (affichage), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur leur site, de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu ; des interruptions et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de tous virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un joueur.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité. La société organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La société organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le jeu dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à la société organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu. De même, la participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par d'éventuels virus circulants sur le réseau.

Article 9 :

Jeu qui se déroulera du 6 juillet 2021 au 15 août 2021, Règlement complet du jeu déposé chez SCP Mélanie ALBERT et Elodie BENEDETTI, Huissiers de Justice Associées au 238, Cours Bourmignac BP 40015 84301 CAVAILLON Cedex. Il peut également être consulté sur le site du jeu ou obtenu sur simple demande à **l'adresse suivante** : OZ – 4, Rue Alexis Godillot - ZAC de l'Echange - Secteur BOIRON - 25770 VAUX LES PRES – France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées ; en cas de modification, l'avenant sera déposé chez SCP Mélanie ALBERT et Elodie BENEDETTI, avant sa publication.

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.